



Mairie de NANTEAU SUR LUNAIN 77710

☎ : 01.64.29.00.20.

Mail : mairie-nanteau@orange.fr

🖥 : www.nanteau-sur-lunain.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Arrondissement de Fontainebleau

Canton de Nemours

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 décembre 2024 – 19H

NUMÉRO	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION	VOTE
36/2024	NOUVELLE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU BOCAGE – SIAAEP – Pour la fourniture d'eau potable	Approuvé à l'UNANIMITÉ
37/2024	VOTE DU PRIX DE L'EAU POTABLE 2025 POUR LES ADMINISTRES	Approuvé à l'UNANIMITÉ
38/2024	VOTE DU PRIX DE LA VENTE D'EAU POTABLE A LA COMMUNE TREUZY LEVELAY	Approuvé à l'UNANIMITÉ
39/2024	FREE MOBILE : AVIS SUR L'IMPLANTATION RELAIS RADIOTELEPHONE ET CONVENTION	Approuvé à l'UNANIMITÉ
40/2024	CC MORET SEINE ET LOING : Transfert compétence du PLU et engagement de la commune vers l'élaboration d'un PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal)	Approuvé à l'UNANIMITÉ
41/2024	SIDASS - Demande d'adhésion de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Treuzy Levelay au 1 ^{er} janvier 2025	Approuvé à l'UNANIMITÉ
42/2024	SIDASS - Demande d'adhésion de la compétence Assainissement Non Collectif de la commune de Nonville au 1 ^{er} janvier 2025	Approuvé à l'UNANIMITÉ
43/2024	SIDASS - Demande d'adhésion de la compétence Assainissement de la commune de Flagy au 1 ^{er} janvier 2025	Approuvé à l'UNANIMITÉ
44/2024	SIDASS : Approbation du RPQS - Contrat Moret-loing-et-Orvanne / commune déléguée de Veneux-les-Sablons – Assainissement Collectif pour l'exercice 2023	Approuvé à l'UNANIMITÉ
45/2024	SIDASS - Systèmes d'Assainissement Collectif et pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIDASS pour l'exercice 2023	Approuvé à l'UNANIMITÉ
46/2024	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL – CATEGORIE B	Approuvé à l'UNANIMITÉ
47/2024	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS	Approuvé à l'UNANIMITÉ
48/2024	CDG 77 – ADHESION A LA CONVENTION RELATIVE A LA PRESTATION « PROMOTION INTERNE »	Approuvé à l'UNANIMITÉ

Affiché le 11/12/2024

A partir du 1^{er} juillet 2022, les comptes rendus de réunion sont remplacés par des procès- verbaux.

Ce qui change : Suite à la 1^{er} réunion du conseil municipal :

- Délibération signée par le maire et la secrétaire de séance
- Liste des délibérations indiquant le vote pour chacune à afficher sur les panneaux
- Délibérations mises à disposition en version papier au public

A la 2^{ème} réunion du conseil municipal :

- Procès-verbal de la 1^{ère} réunion : Il doit être approuvé par le conseil municipal puis signé par le maire et la secrétaire de séance et mis sur le site internet de la commune. Il peut être affiché également sur les panneaux.
- Un exemplaire papier sera mis à la disposition du public en mairie
- Puis procédure identique à la 1^{ère} réunion

